

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION**

Envoyé en préfecture le 22/09/2025

Reçu en préfecture le 22/09/2025

Publié le 22/09/2025

**S2LO**

ID : 026-212603054-20250916-6\_2025\_9-DE

**6 – 2025 / N°9**

**SEANCE du 16 septembre 2025**

Nombre de membres en exercice : 13  
Nombre de membres présents : 10  
Nombre de suffrages exprimés : 11  
VOTES : Contre : 0 Pour : 11 Abstention : 0  
Date de la convocation : 09/09/2025

**L'an deux mil vingt- cinq et le seize septembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.**

**Présents :** ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, VIALATTE Jacky, BROCHIER Nicolas, VIAL Anne- Claire, REBOUL Gregory, MINDER Pascale, LASSAGNE Cécile, MANENT Corinne.

**Absents excusés :** DESPEYSSE Jocelyne donne procuration à ANDEOL Hervé  
LAMBERT Daniel et ULIN Nicolas

**Objet : Travaux de voirie 2025**

Le conseil municipal en date du 18 mars et du 3 juillet a décidé la réfection des chemins suivants par l'entreprise EIFFAGE :

- Chemin du Bartalaix : 26 458.38 € TTC
- Chemin du Fenouillet : 19 159.68 € TTC
- Passage des Jardins : 8 767.00 € TTC

Il avait été décidé de prévoir 70 000 € TTC pour les travaux de voirie 2025. Vu que l'expertise sur le dossier du Lotissement le Domaine de l'Olivier ne sera pas rendu avant la fin de l'année et que les travaux ne pourront pas être faits en 2025, il est décidé d'attribuer la somme totale de 100 000 € TTC pour la voirie.

Il est proposé de réaliser, en complément, la réfection des chemins suivants :

- Chemin des Perrussous : 17 222.40 € TTC
- Chemin de Chantebise : 11 753.10 € TTC
- Chemin de Famone : 21 447.60 € TTC

L'entreprise EIFFAGE accepte de faire une remise de 5% sur le coût total des travaux HT.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **ACCEPTE** le devis global de l'entreprise EIFFAGE d'un montant de 82 973.10 € HT soit 99 567.72 € TTC pour la réfection des chemins cités ci-dessus en bicouche.
- **DIT** que la dépense sera prévue au BP 2025.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A St Gervais sur Roubion, le 22.09.2025

Le Maire, Hervé ANDEOL

Certifiée exécutoire, compte tenu de la  
Publication le 22.09.2025  
Et de la réception en Préfecture le 22.09.2025

Le Maire